

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0-zéro-

convocation : 19/09/2024

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges

Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux et Adjoint : MIRALLES Richard, IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine,

A été nommé secrétaire : MIRALLES Richard

Les membre du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en œuvre d'actions de formation groupées

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7, Considérant que dans le cadre de la mutualisation de leurs besoins, la Communauté de Communes du Haut Vallespir et les communes membres souhaitent pouvoir organiser une action de formation groupée pour leurs agents,

Considérant l'intérêt du groupement de commandes qui permet d'unifier la commande, d'obtenir des économies d'échelle et d'éviter la redondance des procédures,

Considérant que la convention constitutive annexée détermine l'engagement de chacune des parties dans la mise en œuvre d'actions de formation groupées portée par le groupement de commandes et permet de définir la quote-part financière de chacune des parties à hauteur de ses besoins,

Considérant que la Communauté de communes du haut Vallespir sera désignée comme coordonnateur du groupement de commandes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

APPROUVE la création du groupement de commandes pour la mise en œuvre d'actions de formation groupées,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir,

APPROUVE la désignation de la Communauté de Communes du Haut- Vallespir en tant que coordonnateur dudit groupement,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer ladite convention ainsi que tous actes ou certificats administratifs y afférents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Michel Anrigo, Maire de Coustouges

Les membres présents ont signé le registre des délibérations
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre

